

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article603>



La dotation ministérielle pour l'académie de Dijon en  
2005-06 est calamiteuse

# Rentrée 2005 - 341 emplois supprimés : une nouvelle saignée intolérable !

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Instances académiques - Comité social d'administration académique (CSAA)  
(ex-CTA) -



Date de mise en ligne : vendredi 7 janvier 2005

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

- Rentrée 2003 : - **150 moyens d'enseignements**,
- Rentrée 2004 : - **190 moyens d'enseignements**,

– Rentrée 2005 : - **314 moyens d'enseignements...** (sans compter les redéploiements qui portent, en réalité, les suppressions à **341 postes**) dans les collèges, lycées et lycées professionnels, soit **une ponction, en 3 rentrées, de 800 équivalents-temps-plein** (ETP) dans l'académie de Dijon.

Ce sont des emplois d'enseignants titulaires permanents et de remplacement, de conseillers d'orientation psychologues, de conseillers principaux d'éducation, qui vont être supprimés devant les élèves.

C'est cette réalité qui est sortie de la réunion du Comité Technique Paritaire Ministériel (CTPM) du 17 décembre 2004.

## Cela est inacceptable.

Si l'académie de Dijon connaît, une nouvelle fois, un tassement démographique, toutes les études montrent qu'**une nouvelle augmentation des effectifs par classe est prévisible**. Les besoins en qualification sont importants dans notre académie, qui connaît des retards dans bien des domaines, comme l'indiquent les chiffres bourguignons en matière de pourcentage d'une classe d'âge accédant au niveau IV.

Dans ce contexte, un **mode de gestion qui consiste à déstabiliser les équipes pédagogiques et les projets en cours** dans les établissements est intolérable, au moment même où le ministre réaffirme la nécessité d'élever les qualifications.

Ainsi donc, au-delà de la **suppression des Travaux Personnels Encadrés (TPE) en terminale**, déjà décidée, de nouvelles fermetures de sections vont avoir lieu, notamment dans l'enseignement technologique et professionnel, en concurrence déloyale avec l'apprentissage ou le privé, dans le cadre du Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle (PRDFP), **les capacités de remplacement seront diminuées, la carte des formations affectée, l'orientation plus difficile**.

Au lieu de profiter de cette moindre pression démographique pour engager une véritable amélioration qualitative, pour améliorer le maillage des formations professionnelles de service public, **le ministère choisit de dégrader encore davantage la situation des élèves et des personnels de notre académie**.

Déjà, dans de nombreux collèges, durant les conseils d'administration de cette fin d'année, les Principaux annoncent la **fermeture de structures**, et l'**alignement de toutes les classes sur 30 élèves minimum**, pour répondre à la demande ministérielle.

**Le SNES, le SNEP et le SNUEP, syndicats de la FSU**, prendront tous les contacts nécessaires avec les autres organisations syndicales et les fédérations de parents d'élèves, pour agir ensemble dès le mois de janvier lors du Conseil Académique de l'Education Nationale (CAEN) et des comités techniques paritaires (CTP) qui vont organiser la pénurie dans les collèges et les lycées de l'académie.

**Les secrétariats académiques SNES, SNEP et SNUEP.**



---

**Fédération Syndicale Unitaire**

*Post-scriptum :*

- Le **SNEP-FSU** syndique les professeurs d'EPS du secondaire.
  - Le **SNUEP-FSU** syndique les professeurs de lycée professionnel.
-